

A lire, à voir, à faire...



Le Réseau Santé Wallon (RSW) vient d'actualiser son [règlement relatif à la protection de la vie privée](#). Outre une description des activités du RSW, tout utilisateur du système - qu'il soit patient ou professionnel de santé - peut découvrir dans ce document les **principes fondamentaux** de sécurité, de confidentialité des données et de préservation du secret médical qui sont appliqués par le Réseau.

Des concepts essentiels y sont développés, comme le consentement du patient au partage de ses données de santé ou encore la gestion par ses soins de ses relations thérapeutiques et des accès aux documents le concernant. A noter que **la matrice des droits d'accès du RSW a changé** : le nouveau règlement détaille quelles données sont accessibles à quelle(s) catégorie(s) de prestataires de soins (médecins, infirmiers, pharmaciens, dentistes, kinés...) en fonction de leur nature (sumehr, schéma de médication, rapport de contact, note patient, imagerie...). Nous reviendrons sur ces accès complets, partiels ou non ouverts dans une prochaine newsletter.